

Le Lien

Vivre à Vaudevant



*L'équipe municipale vous convie à la cérémonie des
vœux qui aura lieu*

le dimanche 14 janvier 2018 à 10h30,

à la salle du conseil municipal

2017 / n°11

Éditorial

C'est avec plaisir que l'équipe municipale vous présente sa quatrième édition du bulletin municipal qui est un véritable lien entre la municipalité et les habitants.

Ce bulletin présente les évolutions et les travaux réalisés depuis la dernière parution de juillet 2016.

Dès le mois de janvier, l'année 2017 aura été une année de changement.

Au niveau communal d'abord, en raison de la démission de Delphine GONNARD MORFIN de ses fonctions de Maire et avec l'élection le 2 Février 2017 de Laëtitia BOURJAT : Maire, Denis MANDON : 1^{er} adjoint, Marc BOURDON : 2^{ème} adjoint, Romain SERPENET : 3^{ème} Adjoint ; puis au niveau intercommunal avec l'intégration de notre commune à une communauté d'agglomération regroupant le Pays de l'Herbasse, l'Hermitage Tournonais et le Pays de Saint-Félicien et enfin, au niveau départemental avec la nouvelle dénomination de notre canton qui se nomme désormais le canton du Haut-Vivarais (en remplacement de canton de Lamastre).

2017, c'est aussi une année de changement au niveau national avec l'élection le 23 avril d'un nouveau Président de la République et le 18 juin des nouveaux membres de l'Assemblée Nationale.

Souhaitons que les nécessaires réformes qui seront engagées laissent une place suffisante à nos territoires ruraux déjà bien éprouvés par les différentes mesures prises au cours de ces dernières années.

De notre côté, nous continuons à œuvrer pour le bien public et le développement de notre commune tout en veillant à ne pas mettre en péril l'équilibre de ses finances.

En cette période de fin d'année, synonyme de relâche et de quiétude, nous avons également une pensée pour ceux qui font face à des difficultés ou qui sont dans la souffrance, pour nos concitoyens décédés, pour leurs familles, à qui nous souhaitons par le biais de ce bulletin apporter un peu de réconfort.

L'année 2018 se profile, nous continuerons à rester à votre écoute afin d'améliorer encore la qualité de vie de notre belle commune. C'est dans cet état d'esprit que toute l'équipe municipale vous adresse tous ses vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Belle et agréable Année 2018 à vous et à vos familles.

L'équipe municipale

Réforme territoriale

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de l'application du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Drôme et de l'Ardèche, les communautés de communes -de Hermitage-Tournonais, -du Pays de l'Herbasse, -du Pays de Saint-Félicien, ont fusionné au 1er janvier 2017 et constitue une Communauté d'Agglomération.

Cette nouvelle entité dénommée Arche Agglo, regroupe 41 communes : voir liste pour un total de 55 900 habitants.

Elle est administrée par 71 élus des communes membres suivant la répartition des sièges détaillée ci-dessous :

13 sièges pour la commune de Tournon sur Rhône

7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage

4 sièges pour chacune des communes de Saint-Donat et de La Roche de Glun

3 sièges pour chacune des communes de Pont de l'Isère, Mercurol-Veaunes et de Saint Jean de Muzols

1 siège pour chacune des 34 autres communes.

Le Président est Frédéric SAUSSET.

À noter que l'ex-Pays de Saint-Félicien est représenté au sein de l'exécutif par M. Jean-Paul CHAUVIN (2eme Vice Président) et M. Jérôme SERAYET (12^{ème} Vice Président).



Site d'Arche Agglo : <http://www.hermitage-tournonais.fr/zoom-sur/fiche/arche-agglo.html>

D'ARDÈCHE EN HÉRITAGE



Les élus de l'agglomération



Frédéric SAUSSET
Président
Tournon-sur-Rhône



Xavier ANGLI
1^{er} Vice-Président
TAIN L'HERMITAGE
PROJET DE TERRITOIRE



Jean-Paul CHAUVIN
2^e Vice-Président
SAINT-FÉLIX
HARMONISATION DES
COMMUNES AUX COMMUNES



Mehdi PANAJOOT
3^e Vice-Président
SAINT-DONAT
RESSOURCES HUMAINES ET
MULTISERVICES



Franck MENEROUX
4^e Vice-Président
MAUVES
PATRIMOINE
CULTUREL ET
EQUIPEMENTS



Jacques PRADELLE
5^e Vice-Président
CHANGS-CORSON
AGRICULTURE,
RURALITE
ET RURALITE



Jean-Louis BONNET
6^e Vice-Président
ARTHIMONDY
FINANCES PROSPECTIVE
ET GÉNÉRALIS



André AZALIER
7^e Vice-Président
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
RIVERIES



Chantal BOUVET
8^e Vice-Présidente
CROZES-HERITAGE
PETITE ENFANCE



Delphine COMTE
9^e Vice-Présidente
COLOMBIER-LE-FEUNE
ENFANCE ET JEUNESSE



Michel BRUNET
10^e Vice-Président
MERCURIO-VEAUNES
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE



Christiane FERLAY
11^e Vice-Présidente
CHIMINAS
SOLIDARITES
A LA POPULATION



Jérôme SERAVET
12^e Vice-Président
PAULHAES
COLLECTE ET TRIAGE
DES DEBRUS MENAGERES



Max OSTERNAUD
13^e Vice-Président
LAINAGE
TOURISME



Emmanuelle BELLAT
14^e Vice-Président
CHARMES-SUR-
L'HERBASSE
EAU ET ASSAINISSEMENT



Michel CUZEL
15^e Vice-Président
PLAYS
HABITAT ET LOGEMENT



Pascal AMBLARD
Charnières-les-Bis



Catherine ANDRE
Tournon-sur-Rhône



Alain BACCARO
Pont-de-l'Isère



Pascal BALAY
Séchens



Delphine BANCEL
Tournon-sur-Rhône



Paul BARBARY
Tournon-sur-Rhône



Laurent BARBUER
Tournon-sur-Rhône



Yvonnie BLAISE
Mécuro-Vaunnes



Michaël BOISSIE
Saint-Jean-de-Muzols



Laëtitia BOURIAT
Nauvervat



Liliane BURGUINER
Rimon-sur-Rhône



Patrick CETTIER
Lemps



Hervé CHABOUD
La Roche-de-Guin



Aïné CHALÉON
Saint-Donat-sur-l'Herbasse



Mathine CHENE
La Roche-de-Guin



Annie FOURNIER
Tournon-sur-Rhône



Pascal CLAUDEL
Gervans



Florence CROZE
Tournon-sur-Rhône



Thierry DARD
Saint-Barthélemy-le-Plain



Michel DARNAUD
Vion



Jean-Marie DAVID
Tournon-sur-Rhône



Sandrine DE VETTOR
Tournon-sur-Rhône



Serge DEBRIE
Bren



Françoise DUCROS
Bathemay



Bernadette DURAND
Tain l'Hermitage



Myriam FARGE
Saint-Jean-de-Muzols



Bruno FAURE
Tournon-sur-Rhône



Béatrice FOUR
Colombier-le-Vieux



Patrick FOURCHEGU
Boucieu-le-Roi



Claude FOUREL
Saint-Donat-sur-l'Herbasse



Jacques FRANCOIS
Saint-Victor



Michel GAY
Arlébois



Dominique GENIN
Etoine



Brigitte GIACOMINO
Sevres-sur-Rhône



Patrick GOUDARD
Tournon-sur-Rhône



Michel GOUNON
La-Roche-de-Guin



Emmanuel GUIRON
Tain l'Hermitage



Marie-Claude LAMBERT
Pont-de-l'Isère



Danièle LECOMTE
Tain l'Hermitage



Jacques LUYTON
Guin



Jean-Louis MORIN
Margès



Paul MORO
Marsaz



Jean-Pierre OLLIER
La-Roche-de-Guin



Roger VOISSIER
Montcheny



Michaël VERDIER
Tain l'Hermitage



Emmanuelle TORRE
Tain l'Hermitage



Bruno SENECLAUZE
Beaumont-Montoux



Pascal SEIGNOYER
Etablis



Alain SANDON
Mécuro-Vaunnes



Alphonse SANCHEZ
Tournon-sur-Rhône



Daniel ROUX
Pont-de-l'Isère



Jean-Marc REGAL
Bozas



Jacques POCHON
Chavannes

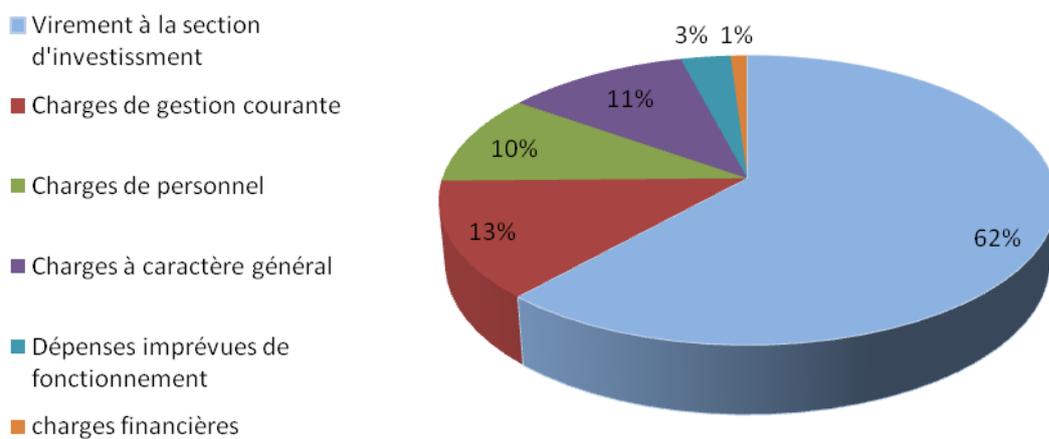
- COMMISSIONS
THEMATIQUES PLÉNIÈRES
- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
 - RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - PRÉSERVATION DE L'ESPACE RURAL
 - COHÉSION SOCIALE SERVICES À LA POPULATION
 - DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS
 - TOURISME

Actualisé le 8 déc 2017

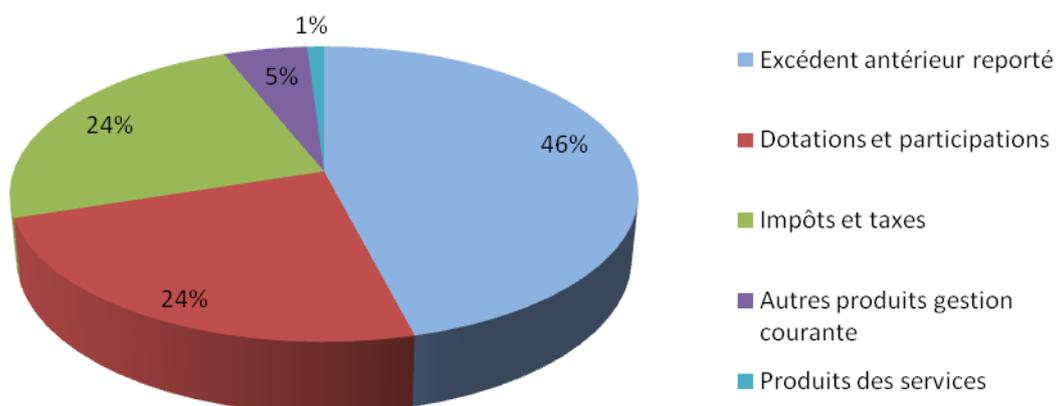
ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Budget Primitif 2017

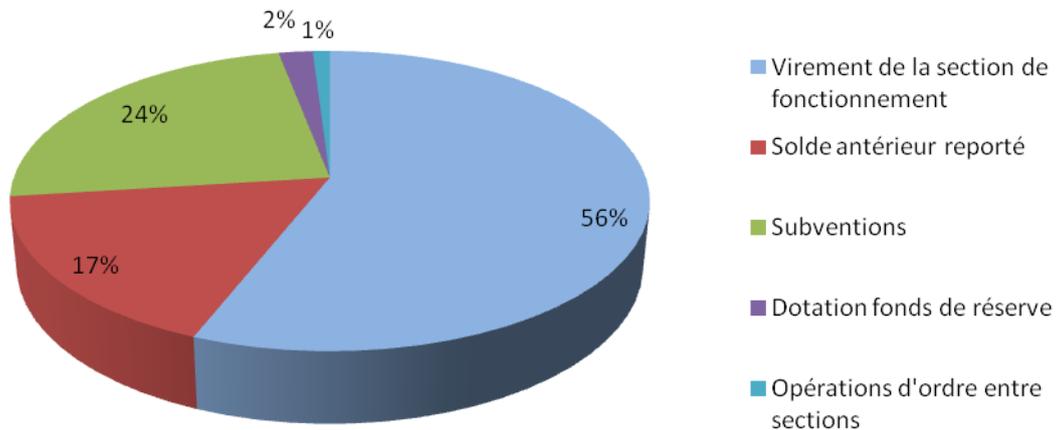
Dépenses de fonctionnement



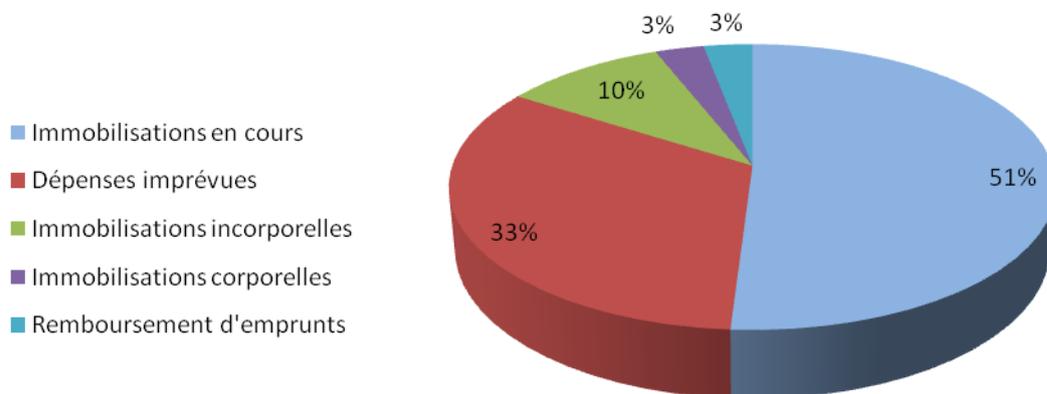
Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Cette année, la commune à subventionné les associations suivantes :

- ACCA 100€
- Association des Anciens Combattants 250€
- ADMR des 3 rivières 300€
- Bibliothèque Pour Tous Saint Félicien 150€
- Comité des fêtes de Vaudevant 1 000€

(incluant une participation au tir du feu d'artifices de 850 €)

BÂTIMENTS & TERRAINS

Afin de réaliser des économies d'énergie, des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés dans les bâtiments communaux.

Ces travaux ont été confiés à :

L'entreprise Bourret René et Fils de Saint-Félicien, pour un montant de 3 396.54€ HT concernant la réfection d'une partie de la toiture d'un logement

L'entreprise Vivarais Traitement de Nozières, pour un montant de 2 120 € HT concernant le traitement des charpentes et pour un montant de 1 740 € HT, pour l'installation d'une VMC dans chacun des trois appartements et pour un montant de 9 735€ HT concernant les travaux d'isolation (mise en place de 30 cm de ouate) de la salle des fêtes, de la mairie et des logements communaux

L'entreprise Reynaud-Michelas de Saint-Félicien, pour un montant de 17 985 € HT concernant le remplacement des menuiseries extérieures

L'entreprise Fombonne d'Étables, pour un montant de 16 320 € HT concernant les travaux de plâtrerie et de peinture (pose de plaques de Placoplatre aux plafonds des logements communaux, peinture du hall d'entrée et des parties communes ...etc)

L'entreprise Peyrard pour un montant de 3 125 € HT concernant des travaux de mises aux normes de l'électricité

L'entreprise Bancel Diagnostique de Désaignes, pour un montant de 400 € HT concernant l'élaboration des diagnostics énergétiques avant et après travaux.

Pour la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique, la commune a bénéficié d'un soutien financier de la part de la [Région Auvergne Rhône-Alpes](#) pour un montant de 38 781 € et du Conseil Départemental de l'Ardèche pour un montant de 10 000 €.



Concernant les **établissements recevant du Public (ERP)**, la vérification électrique obligatoire chaque année a été effectuée au mois de juin par le cabinet APAVE pour un montant de 500.04 € HT et le contrôle annuel des moyens de sécurité incendie a été réalisé courant décembre par *l'entreprise Incendie Ardrom* pour un montant de 170.30€ HT.

Pour la mise en accessibilité de ces établissements (ERP) aux personnes à mobilité réduite, le calendrier de programmation des travaux d'une durée de six ans a été validé par les services de l'état (D.D.T.) en décembre 2016.

Le coût global prévisionnel de ces aménagements s'élève à 19 540€ HT.

Terrain communal situé à Pervenchères :
Ce terrain d'une surface totale d'environ 8 000 m² dont 4 000 m² constructible est toujours proposé à la vente pour un montant total de 45 000€. À noter qu'il est possible de le diviser en deux ou trois lots.

En l'absence d'un acquéreur potentiel prochainement, un projet de construction de maisons à usage d'habitation sera étudié par la commune

VOIRIE & CIMETIÈRE

Numérotation métrique

L'opération d'adressage des habitations est achevée et contribue à favoriser la distribution du courrier et à faciliter les interventions des services de sécurité et de santé.

Néanmoins, vous pouvez contacter la mairie pour tout problème rencontré à ce sujet.



La voie communale de *Brudon* ayant été endommagée par un transporteur fin mai 2016, sa remise en état a été validée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien en octobre 2016, et réalisée par *l'entreprise Astier* de Saint-Félicien, pour un montant de 17 974€ HT et EVTP pour 6 063.13€ HT. Cette opération a été financée par l'indemnisation de l'assurance du transporteur et par un fonds de concours versé à la communauté de communes.

La réalisation de cette opération a été possible grâce à la coopération des **familles Seignovert et Roche**, que nous remercions pour avoir accepté de céder à l'euro symbolique une portion de terrain leur appartenant.

La compétence Voirie a été restituée à la commune au 1er décembre 2016, avant la fusion avec la communauté d'agglomération.

Cette compétence étant désormais exercée par la commune, une attribution permettant de compenser les charges liées à ce transfert a été évaluée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) et validée par Arche Agglo.

Suite à la reprise de cette compétence, une convention définissant les modalités financières d'assistance technique effectuée par le Technicien Voirie a été signée entre la commune et la communauté d'agglomération.

Pour les travaux de voirie de 2017 et 2018, la commune bénéficie des conditions identiques à celles qui étaient appliquées par *l'entreprise EVTP* à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien.

Les travaux de goudronnage réalisés cette année sur les voiries communales des Vignes, de Sauze, des Trois Croix et de Brudon s'élèvent à 29 567.82 € HT

La commune a également retenue *l'entreprise Astier* de Saint Félicien pour le débroussaillage (1 395€ HT) et *l'entreprise Bourjat Martial* de Vaudevant pour le curage des fossés (2 000€ HT) de nos voiries communales.

Dans le cadre d'une mutualisation (matériel et agent) avec la **commune de Saint-Victor**, des travaux d'élagages ont été réalisés sur nos voiries communales début novembre, en présence et avec le soutien d'Alain, notre employé communal et des adjoints.

Des travaux ont été réalisés au cimetière par *l'entreprise Chevret* de Saint-Félicien, pour un montant de 1 123.80€.

Au cours de cette année 2017, les travaux d'aménagement du *parking de la Vivance* (au Nord à côté du restaurant *La Récré*) et du parking du jeu de boules (en face de l'église) ont été réalisés.

Le montant des travaux comprenant les travaux préparatoires, de goudronnage (enrobé), et de signalisation, effectués par *l'entreprise EVTP* s'élèvent à :

- 19 147.00€ HT pour le parking de la Vivance
- 16 454.75€ HT pour le parking du jeu de Boules.

L'installation des deux candélabres (lampadaires) sur le parking de la Vivance a été réalisée par *l'entreprise Eiffage* pour un montant de 3 944.09 € HT, financé à hauteur de 50 % par le **SDE 07** (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche).

La mise en place du mobilier extérieur pour un montant de 4 486.63 € HT (bancs, cendrier, corbeilles à papier, bacs à fleurs, vitrine, potelets etc...) est en cours d'achèvement.

La réalisation de ces aménagements doit faciliter la circulation et le stationnement des véhicules au village.

Aussi, nous rappelons que le stationnement des véhicules en dehors des emplacements prévus est interdit autour de l'église, et nous vous invitons à bien vouloir stationner vos véhicules sur les parkings.

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier de la [région Auvergne Rhône Alpes](#) d'un montant de 17 000€.



Sécurisation des arrêts de cars

Au cours de l'année 2016, le conseil départemental a lancé un dernier appel à projets permettant de procéder à la réalisation de travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de cars. Le positionnement de chaque emplacement a été identifié et déterminé par le Département : autorité organisatrice en charge des transports, à cette date.

Les aménagements de chaque emplacement ont été réalisés conformément aux permissions de voirie délivrées par l'autorité organisatrice. Ces travaux de mise en accessibilité et de sécurisation s'élèvent à 16 993.10 € HT et ont bénéficiés d'un financement de la part du **Conseil Départemental de l'Ardèche** de 14 286.64 €. Aussi, il est à noter que depuis le 1er septembre 2017, la

Région est l'autorité organisatrice des transports scolaires en lieu et place des départements. La **région Auvergne Rhône Alpes** a donné délégation au Département de l'Ardèche pour organiser les transports interurbains et scolaires jusqu'au 31 décembre 2017.

A partir du 1er septembre 2017, le Département reste compétent uniquement pour organiser et financer le transport scolaire des élèves souffrant d'un handicap.

Aménagement de la traversée d'agglomération de Vaudevant (RD 115)

En début d'année 2016, la nouvelle chaussée de la route départementale 115 dans l'agglomération de Vaudevant a montré des signes de fatigue (faïençage). Plusieurs démarches ont été engagées auprès de *l'entreprise Eurovia* qui a réalisée ces travaux.

Une auscultation de la chaussée a été effectuée (différents carottages) afin d'analyser la qualité de l'enrobé et la structure de la chaussée (qualité et quantité des matériaux mis en œuvre).

L'équipe municipale met tout en œuvre afin qu'une solution soit trouvée rapidement pour régler convenablement et définitivement cette affaire. Aussi, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite qui sera donnée à ce dossier.



Démarche zéro pesticide

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de certains espaces.

Le cabinet d'étude « Urban et sens » retenu par Arche Agglo intervient sur notre commune pour nous accompagner dans l'élaboration d'un plan de désherbage et dans la mise en place d'un certain nombre de mesures permettant d'atteindre cet objectif.



URBANISME

La procédure de révision du document d'urbanisme est actuellement en cours et permettra la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Différentes réunions de travail avec le *cabinet Beaur* (urbaniste) et le *cabinet Sétis* (évaluation environnementale) ont permis l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le travail se poursuit actuellement avec pour objectif de finaliser ce dossier au cours du 1er trimestre 2018.

Le coût de cette procédure s'élève à 38 188€ HT. La commune bénéficie d'une aide financière de la part de l'**État** d'un montant de 12 879 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation et a sollicité une subvention d'un montant de 10 000€ auprès de la communauté d'agglomération **Arche Agglo**.



STATION D'ÉPURATION

À plusieurs reprises, des actes de malveillance ont été constatés à la station d'épuration. La municipalité tient à rappeler que l'accès à cet équipement est **strictement interdit au public** et à vous informer qu'un système de vidéosurveillance sera probablement mis en place très prochainement.

L'accumulation des déchets dits « solides », notamment les lingettes, dans les réseaux d'assainissement provoque l'obstruction des déversoirs d'orage (entraînant une pollution des cours d'eau) et d'importantes dégradations et dysfonctionnements des ouvrages.

Ne jetez pas vos lingettes dans les toilettes ! Plus de conseils sur les bons gestes à adopter pour préserver notre réseau de collecte sur le site de la mairie, rubrique *infos*.



Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif

La collecte des ordures ménagères relève de la compétence de la communauté d'agglomération Arche Agglo.

Dans un souci de maîtrise des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets, une harmonisation des modes de collecte est nécessaire, c'est pourquoi au cours de l'année 2018, notre commune verra probablement la suppression des bacs à roulettes et l'implantation de Bacs Semi Enterrés.

Retrouvez toutes les informations concernant les consignes de Tri Sélectif sur le site du Sytrad : <https://www.sytrad.fr/>

INFORMATION, ANIMATION

Le remplacement du matériel informatique devenu obsolète (comprenant l'ordinateur et le photocopieur, pour un montant de 2 284.35 € HT) a permis de procéder à des travaux de refonte et de mise à jour du site internet communal. Celui-ci se trouve à nouveau en ligne à cette adresse : <https://www.vaudevant.fr/>

Nous remercions Sophie, notre secrétaire de Mairie pour la qualité du travail réalisé.

L'Ardéchoise



Cette année encore, la commune a remporté un prix d'un montant de 300€ au titre de la décoration mise en place lors de l'Ardéchoise. Un grand merci à tous les bénévoles qui participent à l'embellissement de notre village et qui ont permis l'obtention de ce prix. Aussi,

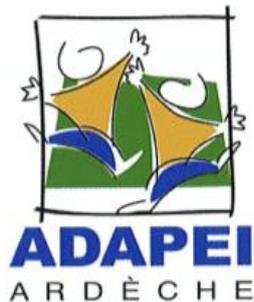
toute personne souhaitant participer bénévolement à la conception et/ou à la mise en place des décorations est invitée à contacter la Mairie.

Repas des aînés

Le budget du CCAS ayant été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2016, le repas des aînés est depuis organisé par l'équipe municipale avec le soutien de Marilynne DESSEMON et Roger SERPENET membres bénévoles et anciens membres du CCAS, que nous remercions vivement pour leur dévouement.



Cette année, ce repas a eu lieu mercredi 6 décembre à la salle des fêtes, dans la joie et la convivialité autour d'un copieux repas préparé par le *Restaurant Traiteur Vincendon* de Satillieu.



Opération Brioches

Cette année l'opération brioches a permis de collecter la somme de 452€ a ainsi pu être versée à l'ADAPEI.

La municipalité remercie la population pour sa générosité et les bénévoles pour leur dévouement.



Retrouvez les évènements à venir en Pays de Saint Félicien sur le site de l'office du tourisme :

<http://tourisme-saintfelicien.fr/fr/activites/evenements-a-venir/!/pageno/1>



L'arrivée du **Parentibus** sur le territoire Ardèche Verte: un nouvel **espace d'accueil itinérant pour les parents et les enfants de moins de 6 ans**, animé par deux accueillantes de l'association ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) Ardèche-Drôme.

Un accueil libre, gratuit et confidentiel pour partager avec votre enfant (ou petit-enfant) un moment agréable autour d'un café, de jeux adaptés, dans un lieu spécialement aménagé...

Pour rencontrer d'autres parents et partager avec eux vos expériences, vos difficultés, vos doutes, vos joies...

Pour souffler, prendre du temps, trouver des ressources (livres pour enfants et parents accessibles en prêt sur la parentalité, l'éveil, la santé de l'enfant)...

Le Parentibus, un dispositif soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, la CAF de l'Ardèche, la MSA Ardèche Drôme Loire, le département, le programme européen LEADER Ardèche Verte et la Fondation l'Archipel des Utopies.

Et en partenariat avec les communes accueillantes et intercommunalités.

Renseignements auprès de l'ACEPP :

Armelle Lafosse au 06 21 22 07 03 ou Delphine Lemoine au 06 48 01 90 84.

parentibus@reseau-enfance.org

Actualité du Parentibus

<https://www.facebook.com/Parentibus07/>

PROJET DE SENTIER

Dans la continuité et la complémentarité avec les autres parcours précédemment réalisés sur le Pays de Saint-Félicien, un projet de parcours d'interprétation est en cours sur la commune de Vaudevant, dont le thème est :

« Sur les pas de Marie Mourier »
« Sus las piaas de Marie Mourier »

Marie Mourier, née en 1922 a grandi à Vaudevant. Passionnée d'écriture, elle a laissé de nombreux textes, chansons et poèmes en occitan qui racontent, à travers son regard d'enfant puis de femme, ce « pays » qu'elle aimait.

Les textes de Marie Mourier ont permis de garder une trace imagée et portée par la langue occitane de la vie ici, il y a presque 100 ans : ils nous révèlent tout ce qui a changé en l'espace d'un siècle, et nous questionnent sur ce qui changera encore.

Au cœur du village, un parcours avec des supports fixes complétés par un dispositif audio permettra de faire découvrir la langue occitane et le pays tel qu'il était autrefois, à travers les textes et chansons de Marie Mourier.

Ce projet est construit par un groupe de travail local, animé par Catherine Cayre, de *Cairn interprétation*, spécialiste de l'interprétation des patrimoines, en lien avec la communauté d'agglomération Arche Agglo et devrait être achevé pour l'été 2019.



ACTUALITES COMMUNALES

Recensement de la population 2017

Il a lieu tous les 5 ans et s'est déroulé sur notre commune du 19 janvier au 18 février 2017. Il a été réalisé par Yannis ROCHE, agent recenseur recruté pour la période, à qui nous adressons nos remerciements pour le suivi consacré à cette mission.

Ce recensement permet non seulement de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune, mais il sert aussi de référence pour déterminer le montant de la participation de l'état au budget des communes.

À noter que la population totale de notre commune est de 203 habitants.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 26 février 2017, Estelle BECK et Mathieu LÉGER ont donné naissance à **Jade** ;

Le 20 mai 2017, Morgane MARTHOURET et Bérenger SARLES ont donné naissance à **Joao** ;

Le 15 septembre 2017, Vanessa BOURRIN et Grégoire CHABRIER ont donné naissance à **Louis** ;

Bienvenue à tous les trois et félicitations aux heureux parents.

Décès

Ginette AUSTERNAUD (30/12/2016), Bertrand BISSUEL (08/04/2017), Valérie JANVIER (30/07/2017), Maria ROUSSET (12/11/2017) et Jean-Paul DUCREUX (16/12/2017) nous ont successivement quitté.

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles.



Mme et Mr Danièle et Philippe DE WITTE ont pris la nationalité française en juin 2016.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la mairie (en période normale, et hors congés)



Lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

Mercredi sur rendez-vous

 04.75.06.00.88

Site internet : www.vaudevaut.fr

Mail : mairie@vaudevaut.fr

Permanence des élus chaque 3^{ème} samedi du mois de 09h00 à 11h00

Service des Impôts des Particuliers

Depuis le 2 janvier 2017, le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence dans notre commune est assuré par le service des impôts des particuliers (SIP) d'Annonay.

Toute demande relative à l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les taxes foncières, y compris le paiement doit être adressée au service suivant :

SIP-SIE Annonay

Centre des Finances Publiques

60 Avenue de l'Europe

07100 ANNONAY

04 75 69 25 00

Ouverture au public :

- le matin : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

- l'après-midi : le lundi et le mercredi de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 13h30 à 15h00

Vous pouvez également effectuer vos démarches sur le site internet : www.impots.gouv.fr ou contacter par téléphone le Centre Impôts Service au 0 810 467 687



Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement, les modifications et les dissolutions d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS) se font en mairie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

Carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire : toutes vos démarches en un clic
<http://www.ardeche.gouv.fr/vos-demarches-a-portee-de-clic-r1603.html>





Le Fer Luisant

Création de mobilier et d'objets de décoration
issus de la forge.

Grégoire CHABRIER 465 Chemin des Blaches 07410
VAUDEVANT

Téléphone : 04.75.07.38.05

Email : leferluisant@gmail.com

Site internet : <http://leferluisant.jimdo.com/>

Déclaration des ruches

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Lutte contre le frelon asiatique



Le frelon asiatique

**Vous suspectez sa présence.
Prenez une photo de l'insecte ou du nid.
Contactez nous :**
GDSA 07 ☎ 06 08 92 26 67 ✉ pascal.binon@orange.fr
FREDON 07 - ☎ 04 75 64 92 12 ✉ fdgdon07@yahoo.fr
GDS 07 ☎ 04 75 64 91 85 ✉ gds07@cmre.fr
Plus d'infos sur : www.fredonra.com
Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.
Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Plateforme locale de la rénovation énergétique



Une opportunité pour les artisans :

- Etre référencé comme spécialiste de la rénovation énergétique performante via la plateforme Rénofuté,
- Elargir sa clientèle à des propriétaires qui seront accompagnés pour faire une rénovation énergétique de leur logement,
- Bénéficier d'un accès facilité à des dispositifs de formation pour le chef d'entreprise et ses salariés,
- Pouvoir être accompagné pour travailler en groupement, le cas échéant.

Les conditions : être labellisé RGE et être motivé par l'enjeu de la rénovation énergétique performante.

Contact Artisans : Anne Micoud

Tel : 04 75 34 75 59

Mail : ardechevertehermitage@renofute.fr

Une opportunité pour les propriétaires :

Etre accompagné par la plateforme Rénofuté dans la mise en œuvre de votre projet de rénovation énergétique performante via :

- des **conseils neutres et objectifs** pour votre projet,
- une **visite** de votre logement et un **diagnostic technique et financier**,
- un **appui au montage des dossiers de financements**,
- l'orientation vers un **réseau de professionnels qualifiés**,
- des **outils pour le suivi et la réception** de votre chantier,
- des **conseils** pour une bonne prise en main du logement rénové.

Selon l'ambition de votre projet de rénovation, vous pourrez également bénéficier d'une **prime d'un montant de 1500 à 4000€** de la part de ARCHE Agglo pour les projets situés sur le Pays de Saint-Félicien exclusivement, co-financée par le fonds « territoire à énergie positive par la croissance verte ».



PŌLENERGIE
INFORMER & ACCOMPAGNER
Contact Propriétaire : Adeline Chantepy
Tel : 04 75 35 87 34
Mail : eie@polenergie.org

